

**ARRÊTÉ N° DEC1-2026-21  
NOMMANT LA PRÉSIDENTE DU JURY  
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE COMMUNS  
POUR LE RECRUTEMENT DANS LE DEUXIÈME GRADE  
DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE C**

**ACADÉMIE DE CRÉTEIL, ACADÉMIE DE PARIS ET  
ACADÉMIE DE VERSAILLES**

**SESSION 2026**

La rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des Universités de Paris et d'Île-de-France ;  
Le recteur de l'académie de Créteil ;  
Le recteur de l'académie de Versailles ;  
Le ministre de la justice ;  
Les ministres de la transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement ;  
La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile ;  
Le directeur général de l'institut national de la statistique et des études économiques.

Vu les articles D222-4 à D222-10-1 du code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C.

**- ARRÊTENT -**

**ARTICLE 1 :** Est nommée, pour la session 2026, présidente du jury du concours externe commun pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C, Madame Denise CASTARD, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale, lycée Charles de Gaulle, Rosny-sous-Bois (93), Académie de Créteil. Monsieur Laurent CHANUC, attaché d'administration de l'Etat, secrétaire général, collège Pierre Brossolette, Chatenay Malabry (92), académie de Versailles est nommé suppléant de la présidente dudit jury.

**ARTICLE 2 :** Est nommé, pour la session 2026, président du jury du concours interne commun pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C, Monsieur Rudy THIA TUE KING YN, personnel de direction, principal adjoint, collège Elsa Triolet, Paris 13<sup>ème</sup>, Académie de Paris. Madame Mathilde BLUGEON, personnel de direction, proviseure, lycée d'enseignement adapté Françoise Dolto, Beaumont-sur-Oise (95), académie de Versailles est nommée suppléante du président dudit jury.

**ARTICLE 3 :** La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil le 16 mars 2026

**Pour la rectrice de la région académique  
d'Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris,  
chancelière des universités de Paris et  
d'Île-de-France,  
la secrétaire générale de l'académie de Paris**

  
Delphine VIOT

**Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général de l'académie de Créteil**



**Mehdi CHERFI**

**Pour le recteur et par délégation,  
le secrétaire général de l'académie de Versailles**

  
Benoît VERSCHAEVE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Le ministre de la Justice  
Pour la secrétaire générale  
L'adjointe à la cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation**

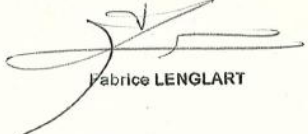
Signé  
électroniquement :  
ANTCZAK Marie-Laure  
Le 03/04/2026 UTC(OP)



**Le secrétaire général par intérim de la direction générale de l'aviation civile**

  
Thomas VEZIN

**Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques**

Le Directeur général de l'Insee  
  
Fabrice LENGART

**La ministre de la Transition écologique, de l'aménagement du territoire, des transports, de la ville et du logement  
La sous-directrice du recrutement et de la mobilité**

Virginie  
LENOBLE  
virginie.le  
noble  
Signature  
numérique de  
Virginie LENOBLE  
virginie.lenoble  
Date : 2026.03.31  
17:45:25 +02'00'